

Tchad

Jumhuriyat Tshad  
République du Tchad

République du Tchad

Capitale: **N'djamena**

Population: **8,7 millions (2001)**

Langues officielles: **arabe classique et français**

Groupe majoritaire: **aucune langue**

Groupes minoritaires: **arabe tchadien (10,3 %), sara (10,3 %), kanembou (5,3 %), daza (3,8 %), maba (3,4 %), naba (3,2 %), moussei (2,4 %), moundan (2,2 %), peul (1,7 %), marba (1,7 %), massana (1,5 %), kanouri (1,2 %), toubouri (1,2 %), zagawa (1 %), etc.**

Système politique: **république unitaire**

Articles constitutionnels (langue): **art. 9 de la Constitution du 31 mars 1996**

Lois linguistiques: ***Décret portant organisation de l'enseignement de la langue arabe dans les ordres du premier et du deuxième degré de l'enseignement public (6 janvier 1962).***

## 1 Situation géographique

Le Tchad, officiellement la république du Tchad, est un pays enclavé de l'Afrique centrale de 1,2 million de kilomètres carrés (au moins deux fois la France). Ce pays est limité au nord par la Libye, à l'est par le Soudan, au sud par la République centrafricaine, au sud-ouest par le Cameroun et par le Nigeria, à l'ouest par le Niger ([voir la carte](#)). Vingtième pays au monde par sa superficie, le Tchad est le cinquième plus grand d'Afrique après le Soudan, l'Algérie, le Congo-Kinshasa et la Libye. Ce vaste pays est situé dans une zone qui partage l'Afrique arabe de l'Afrique noire.

**Le Tchad est divisé en 14 préfectures: Batha, Biltine, Borou-Ennedi-Tibesti, Chari-Baguirmi, Guera, Kanem, Lac, Logone occidentale, Logone oriental, Mayo-Kebbi, Moyen-Chari, Quaddai, Salamat et Tandjilé ([voir la carte détaillée](#)).**

La capitale, N'djamena, est la plus grande ville (550 000 habitants). Les autres agglomérations — Sarh (anciennement Fort-Archambault), Moundou et Abéché — comptent chacune 100 000 habitants environ. Le nom du pays vient de celui du lac Tchad, une nappe d'eau peu profonde et d'étendue variable partagée entre le Tchad (sud-ouest), le Niger (sud-est), le Nigeria (nord-est) et le Cameroun (nord).

## 2 Données démographiques

Le Tchad comptait 8,7 millions d'habitants en 2001. La densité absolue de peuplement est faible (6,8 habitants au km<sup>2</sup>), mais la majeure partie de la population est concentrée dans les zones fertiles, au sud des fleuves Logone et Chari, ainsi que dans les zones urbaines où vivent 23 % des Tchadiens. Autrement dit, on constate une très forte concentration dans le [Logone occidental, le Mayo-Kebbi, le Moyen-Chari et le Chari-Baguirmi](#), ainsi qu'un faible peuplement dans le [Biltine, le Salamat et le Lac](#), mais surtout dans le [Kanem et le Borou-Ennedi-Tibesti](#). La population tchadienne est donc très inégalement répartie dans l'espace géographique national, car il faut comprendre qu'au Tchad l'occupation humaine obéit aux conditions climatiques.

Par exemple, la zone saharienne (au nord) avec 47 % de la superficie totale abrite seulement 2 % environ de la population; la zone sahélienne (au centre) qui représente 43 % du territoire national, concentre 48 % de la population, alors que la zone soudanienne (au sud), avec environ 10 % des terres, accueille la moitié de la population tchadienne. Cette situation donne des densités de population qui vont de 0,2 habitant au km<sup>2</sup> dans le Nord à 52 habitants au km<sup>2</sup> dans le Sud, notamment dans le [Logone occidental](#). Le tableau 1 montre la répartition de la population selon les préfectures.

**Tableau 1**

**Répartition de la population par préfecture**

Préfecture	Chef-lieu	Population résidente	%	Densité (habitant km <sup>2</sup> )	Population urbaine
<b>Batha</b>	Ati	288 458	4,6 %	3,2	12,5 %
<b>Borkou-Ennedi-Tibesti</b>	Faya Largeau	73 185	1,2 %	0,1	27,5 %
<b>Borkou-Ennedi-Tibesti</b>	Faya Largeau	73 185	1,2 %	0,1	27,5 %
<b>Biltine</b>	Biltine	181 807	3,0 %	3,9	8,9 %
<b>Chari-Baguirmi</b>	N'Djamena	720 941	11,5 %	15,1	48,3 %
<b>Guera</b>	Mongo	306 253	4,8 %	5,2	14,2 %
<b>Kanem</b>	Mao	279 927	4,5 %	2,4	10,6 %
<b>Lac</b>	Bol	252 932	4,1 %	11,3	4,4 %
<b>Logone occidental</b>	Moundou	455 489	7,2 %	52,4	26,5 %
<b>Logone oriental</b>	Doba	441 064	7,0 %	15,7	10,1 %
<b>Mayo-Kebbi</b>	Bongor	825 158	13,1 %	27,4	11,3 %
<b>Moyen-Chari</b>	Sarh	738 595	11,8 %	16,3	20,2 %
<b>Ouaddai</b>	Abeche	543 900	8,7 %	7,1	13,2 %
<b>Salamat</b>	AmTiman	184 403	2,0 %	2,9	16,4 %
<b>Tandjile</b>	Lai	453 854	7,2 %	25,2	12,4 %

**Source : Recensement général de la population et de l'habitat, 1993/Bureau central de recensement (BCR).**

Les Peuls et les Arabes (très métissés) pratiquent l'élevage dans le centre du pays. Les Toubou nomadisent des oasis de Libye au lac Tchad et sont divisés en trois groupes: au

nord, les Teda, éleveurs de chameaux; au sud-est, les Goranes (ou Daza), éleveurs de bovins; au sud de [l'Ennedi](#), les Zaghawa. Pour leur part, les **populations noires** dominantes au sud sont les Sara, un peuple d'agriculteurs, et les Kirdi. Les Hadjarai sont installés de très longue date dans le massif de la Guera. À l'ouest, des Haoussa assurent le commerce entre le Nigeria et la Libye.

L'une des caractéristiques marquantes de la population tchadienne est le clivage Nord/Sud, car le pays résulte de l'assemblage d'un Nord et d'un Sud très distincts et historiquement antagonistes. Le Nord, composé d'anciens sultanats a dominé le pays en pratiquant une politique de razzia à l'encontre du Sud, le Dar El Abid, le pays des esclaves. Le Nord possède à la fois une population nomade et sédentaire, tandis que l'ensemble est très fortement islamisé. Le Sud, moins étendu et plus peuplé, est majoritairement sédentaire, animiste et chrétien.

## 2.1 Les ethnies

Le Tchad est composé de nombreux groupes ethniques. Les 12 principaux sont les Arabes (12,3 %), les Baguirmiens (1,5 %), les Fitri Batha (4,7 %), les Goranes (6,3 %), les Hadjarai (6,7 %), les Kanem-Bornou (9 %), les Iro (0,5 %), les Mayo-Kebbi (11,5 %), les Ouaddai (8,7 %), les Peuls (2,4 %), les Sara (27,7 %), les Tandjilé (6,5 %). Le tableau 2 illustre la répartition de la population par lieu de résidence, selon le groupe ethnique.

**Tableau 2**

### Répartition de la population par lieu de résidence, selon le groupe ethnique

Grands groupes ethniques	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble	%
Arabe	164 024	597 750	761 774	12,3 %
Baguirmien	34 551	57 525	92 076	1,5 %
Fitri Batha	84 678	204 216	288 894	4,7 %
Gorane	103 318	280 470	383 778	6,3 %
Hadjarai	98 125	315 794	413 919	6,7 %
Kanem-Bornou	117 868	438 607	556 475	9,0 %
Lac Iro	6 092	27 453	33 545	0,5 %
Mayo-Kebbi	81 363	632 464	713 827	11,5 %
Ouaddai	85 837	455 445	541 282	8,7 %
Peul	26 020	125 663	151 683	2,4 %
Sara	394 116	1 320 650	1 714 766	27,7 %
Tandjilé	63 156	337 723	400 879	6,5 %

Source : BCR, Ministère du plan et de la coopération, RGPH/93.

## 2.2 Les langues nationales

La diversité linguistique est l'une des caractéristiques de la population tchadienne. On dénombre plus de 130 langues (et de nombreux dialectes) réparties en trois grandes familles linguistiques ([chamito-sémitique](#), [nilo-saharienne](#) et [nigéro-congolaise](#)). Seules 18 des 130 langues sont parlées par 50 000 locuteurs ou plus:

N	Langue	%	Famille de langue
1	Arabe tchadien	10,3 %	<a href="#">chamito-sémitique</a>
2	Sara	10,3 %	<a href="#">nilo-saharienne</a>
3	Kanembou	5,3 %	<a href="#">nilo-saharienne</a>
4	Daza	3,8 %	<a href="#">nilo-saharienne</a>
5	Maba	3,4 %	<a href="#">nilo-saharienne</a>
6	Naba	3,2 %	<a href="#">nilo-saharienne</a>
7	Mousseï	2,4 %	<a href="#">chamito-sémitique</a>
8	Moundan	2,2 %	<a href="#">nigéro-congolaise</a>
9	Peul	1,7 %	<a href="#">nigéro-congolaise</a>
10	Marba	1,7 %	<a href="#">chamito-sémitique</a>
11	Massana	1,5 %	<a href="#">chamito-sémitique</a>
12	Kanouri	1,2 %	<a href="#">nilo-saharienne</a>
13	Toubouri	1,2 %	<a href="#">nigéro-congolaise</a>
14	Zagawa	1,0 %	<a href="#">nilo-saharienne</a>
15	Gor (ou bodo)	1,0 %	<a href="#">nilo-saharienne</a>
16	Nanchere	0,9 %	<a href="#">chamito-sémitique</a>
17	Massalit	0,7 %	<a href="#">nilo-saharienne</a>
18	Mango	0,6 %	<a href="#">nilo-saharienne</a>

La plupart des langues de ce pays ne sont donc parlées que par un petit nombre de locuteurs. On comprendra que cette grande diversité linguistique impose, au Tchad comme dans d'autres pays, certaines contraintes fonctionnelles, sans oublier que l'arabe classique (parlé par personne) et le français (parlé par presque personne) constituent les deux langues officielles de ce pays.

### 2.3 Les langues véhiculaires

L'apprentissage des deux langues officielles (arabe classique et français) à l'école pose toujours des problèmes puisque ce sont des langues secondes pour tout élève tchadien. Près de 60 % des Tchadiens parlent l'**arabe tchadien**, soit à titre de langue première (10 %), soit à titre de langue véhiculaire (50 %). Personne ne parle l'**arabe classique** enseigné dans les écoles. En général, les Tchadiens parlent plus l'arabe dialectal (mais peu le français) dans le nord du pays. Par contre, dans le Sud où on trouve les villes et les gros villages, le **français** est plus répandu comme langue seconde, car c'est la langue de travail du gouvernement et des affaires.

De plus, quelques autres langues véhiculaires viennent s'ajouter à cette complexité. Ainsi, dans la région de Sarh, le **sara** sert de langue véhiculaire, mais plus au nord, le long du fleuve Chari, on parle le **bagirmi**. Mais la langue véhiculaire la plus populaire est l'**arabe tchadien**, la langue des nomades commerçants qui voyagent partout dans le pays; dans les marchés de la région du Ouaddaï, presque tout le monde n'utilise que l'arabe tchadien, comme au Guéra et à N'djamena. Encore là, la situation s'avère complexe, car on compte beaucoup de variétés dialectales en arabe tchadien: certaines d'entre elles ressemblent à l'arabe libyen, d'autres à l'arabe soudanais.

### 3 Données historiques

De nombreuses peintures et gravures rupestres dans le Tibesti et l'Ennedi témoignent d'une civilisation de pasteurs de bovidés dans le Nord avant l'assèchement du Sahara par la sécheresse, à partir de 6000 ans avant notre ère. Chassés du Sahara par la sécheresse, les populations se sont déplacées vers le sud pour vivre de la pêche et de l'agriculture en bordure du lac Tchad, provoquant ainsi brassages et migrations. À partir du VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère, les Saos, des pasteurs venus de l'est, se sont installés dans les montagnes de [l'Ennedi et du Tibesti](#), au nord.

#### 3.1 L'empire de Kanem-Bornou

Vers 800, un peuple, qui serait issu du métissage des populations du Sud et des populations du Nord, fonda en bordure nord-est du lac Tchad le royaume du Kanem. Celui-ci se développa grâce au contrôle du commerce saharien vers la Méditerranée et au trafic d'esclaves capturés dans le Sud et acheminés vers le Fezzan et Tripoli. Au XI<sup>e</sup> siècle, ces souverains se convertirent à l'islam, puis au XIII<sup>e</sup> siècle ils étendirent leur domination jusqu'au Bornou (dans l'actuel Nigeria), au Fezzan et au Ouaddaï, en direction du Nil. Au siècle suivant, l'empire de Kanem-Bornou fut affaibli par les raids des nomades boulalas venus de l'est, qui contraignent son souverain à se réfugier au Bornou en 1380. Le royaume de Bornou réussit à reconquérir le Kanem au XVI<sup>e</sup> siècle. À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, le royaume du Bornou dut céder ses parties périphériques aux Touaregs du Nord-Ouest. Ce déclin favorisa l'apparition au nord-est de trois sultanats musulmans esclavagistes: le Baguirmi, le Ouaddaï et le Darfour.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la France lança plusieurs expéditions pour prendre le contrôle du Tchad afin de relier ses possessions d'Afrique du Nord, du Centre et de l'Ouest. Toutefois, elle rencontra de fortes résistances de la part des forces de Rabah Zobeir, un Soudanais arabisé et marchand d'esclaves, qui avait conquis le Borkou et le Baguirmi. En 1890, le lac Tchad fut découpé en trois zones: l'une britannique, une allemande et une autre française.

#### 3.2 La conquête française

Les explorations françaises se multiplièrent dans le bassin du Tchad. L'année 1900 marqua le début de la conquête du territoire par l'armée française et la fin de l'indépendance africaine dans cette partie du Sahel. Un décret de 1900 créa un «Territoire militaire des pays et protectorats du Tchad», intégré à la colonie de l'Oubangui-Chari. La population du Ouaddaï résista jusqu'en 1909, tandis que le Nord (Borkou, Ennedi et Tibesti) resta sous administration militaire française jusqu'en 1965. En revanche, les populations du Sud, pays des esclaves (*dar el-abid*) pour les trafiquants islamisés du Nord, accueillirent assez favorablement la présence française. En 1910, le Tchad fut rattaché à l'[Afrique équatoriale française](#) (AEF) avant de devenir, dix ans plus tard, une colonie autonome dotée d'une administration civile. Le français était la langue officielle du territoire. En 1923, la frontière soudano-tchadienne fut fixée avec précision et, en 1929, le Tchad intégra le [Tibesti](#).

L'Administration coloniale française privilégia la mise en valeur du Sud, chrétien et animiste, plus peuplé et plus fertile pour la culture du coton. En 1935, Pierre Laval, le président du Conseil français, signa avec le dictateur italien Benito Mussolini un accord prévoyant la cession de la bande d'Aozou (au sud de la frontière tchado-libyenne) à l'Italie, alors présente en Libye. On sait que cet accord ne fut jamais ratifié du fait de l'alliance entre Mussolini et Hitler: Paris n'a jamais ratifié l'accord parce que Mussolini n'a pas rempli ses engagements du fait de sa politique agressive en Afrique (Libye et Éthiopie). Néanmoins, cet «accord» non ratifié servit de prétexte au colonel Kadhafi (le dirigeant libyen), pour occuper ce territoire de 104 000 km<sup>2</sup>. Le Tchad devint la première colonie française qui s'est ralliée à la France libre en 1940; par la suite, le territoire servit de base militaire pour la reconquête de l'Afrique du Nord à partir du Fezzan (cf. la bataille de Koufra en Libye, en 1942). Le français servit de langue administrative aux populations locales, qui ignoraient tout du français.

De façon générale, les Français ne développèrent que fort leur colonie du Tchad. Ils se contentèrent d'imposer la culture du coton dans le Sud et d'utiliser les Tchadiens pour construire le chemin de fer Congo-Océan, mais le travail forcé provoqua de nombreuses révoltes chez les autochtones. La France réussit à implanter durablement le français au sud, mais échoua au nord, trop arabisé.

En 1946, naquit le Parti progressiste tchadien (PPT) dirigé notamment par un enseignant tchadien, François Tombalbaye. En 1956, le PPT remporta les premières élections au suffrage universel, organisées selon les dispositions de la loi-cadre Defferre, qui renforçait l'autonomie locale. Rappelons que la loi Defferre fut appelée ainsi parce que le ministre de la France d'outre-mer de l'époque, Gaston Defferre, avait élaboré cette loi en juin 1956. Elle créait dans les territoires d'outre-mer des Conseils de gouvernements élus au suffrage universel, ce qui accordait un peu d'autonomie au pouvoir exécutif local (même si le mode de scrutin demeurerait défavorable aux «indigènes»). En 1959, un an après que le Tchad soit devenu une république autonome au sein de la Communauté française, Tombalbaye devint premier ministre.

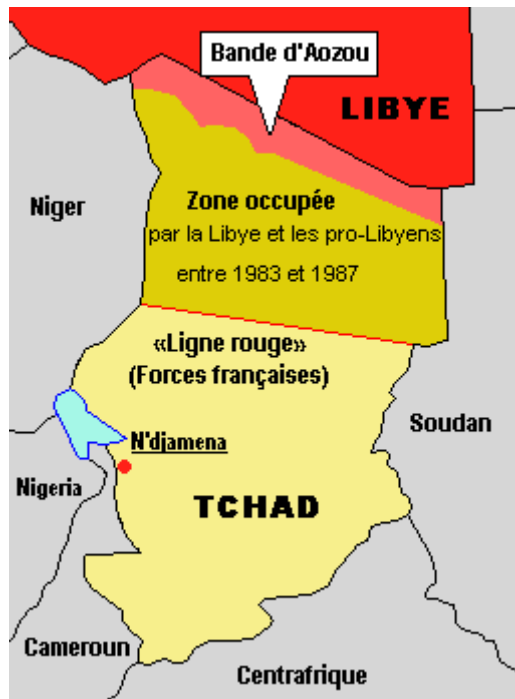
### **3.3 L'indépendance et la guerre**

L'année suivante, le 11 août 1960, le Tchad accéda à l'indépendance sous la présidence du dirigeant du Parti progressiste tchadien, le PPT, M. François Tombalbaye. Celui-ci reconduisit le français comme langue officielle. Mais l'indépendance raviva la rivalité séculaire entre le Sud dominé jusqu'à la colonisation française, et le Nord (Borkou, Ennedi, Tibesti, ou BET), une région où l'administration militaire n'avait jamais cessé de s'exercer durant toute l'époque coloniale. Les seuls Tchadiens à avoir pu (et voulu) profiter de l'enseignement français et occuper des postes de responsabilité avaient été les chrétiens francophiles du Sud. C'est une situation que les musulmans du Nord, plus arabisés, avaient jugée injuste et inadmissible. D'ailleurs, aussitôt après l'indépendance, l'ethnie des Sara, à majorité chrétienne, confirma son emprise sur l'administration et l'armée. Au nord, les Goranes ou Daza, des musulmans hostiles aux Libyens, formèrent l'essentiel de l'administration française au [Tibesti](#).

François Tombalbaye poursuivit une politique favorable aux populations chrétiennes et animistes du Sud contre les nordistes de confession musulmane. En pratiquant une politique de marginalisation des populations nordistes, le président Tombalbaye suscita des rébellions. En 1963, Tombalbaye réprima durement la révolte des musulmans du Nord, principales victimes de sa politique, puis les troubles dégénérèrent en quasi-guerre civile à partir de 1965. L'armée française intervint en avril 1969 contre la rébellion et indirectement contre la Libye, dont le nouveau dirigeant, le colonel Kadhafi, apportait son appui logistique au Front de libération nationale du Tchad (FROLINAT) et revendiquait des droits sur la bande d'Aozou. En 1973, la Libye annexa la bande d'Aozou. Un coup d'État en 1975 libéra le

Tchad du dictateur assassiné et sonna la fin des «sudistes» au pouvoir, totalement évincés en 1979.

Le général Félix Malloum, qui succéda à la tête de l'État, renforça la dictature de Tombalbaye. Les rebelles nordistes lancèrent une nouvelle offensive en 1977. L'année suivante, l'arabe devint la langue co-officielle avec le français; depuis, le sujet revient régulièrement sur le devant de la scène politique nationale et, occulté ou écarté volontairement, assimilé par certains à l'expansion de la langue arabe et sujet à controverses, la question de l'islam n'a jamais été l'objet d'un échange serein au Tchad.



À compter de 1979, le Tchad fut dirigé par des hommes du Nord: Goukouni Weddeye (1979-1982), Hissène Habré (1982-1990), dont la dictature a fait des milliers de victimes, puis Idriss Déby (1990-xxxx). Tous ces assoiffés de pouvoir ont conquis leur présidence par la force et ont exercé leurs prérogatives en s'appuyant sur leur ethnie d'origine, forcément très minoritaire dans leur pays. Durant trois décennies, le Tchad fut un bateau qui prenait l'eau de toutes parts, sans commandant et livré à une bande de pillards et de guerriers impitoyables.

Au cours de cette période, le colonel Kadhafi, en plus d'avoir annexé la bande d'Aozou, en profita pour occuper le nord du Tchad entre 1983 et 1987, tandis que les Forces armées françaises avaient stoppé les Libyens à la «ligne rouge». En 1994, à la suite d'une décision de la Cour internationale de justice de La Haye, la Libye rendit la fameuse bande d'Aozou au Tchad.

En 1996, Idriss Déby, après avoir promulgué une Charte nationale garantissant la liberté d'expression, le multipartisme et une nouvelle constitution, organisa enfin l'élection présidentielle et la remporta. En mai 2001, Idriss Déby fut reconduit à la présidence du pays avec plus de 60 % des suffrages. Pour le moment, le Tchad vit une démocratie pluraliste en trompe l'oeil, tout en rêvant de l'exploitation de son pétrole.

Le pays est aujourd'hui complètement lessivé en raison des effets conjugués de la guerre, de la sécheresse et de la famine, sans compter que les institutions et les infrastructures du pays se sont gravement dégradées. L'opposition entre le Nord musulman et le Sud animiste et chrétien menace toujours l'unité nationale. Le Tchad compte environ 80 % d'analphabètes, lesquels sont soumis à toutes les précarités alimentaires à cause du climat et les précarités dues aux maladies hydriques et épidémiques. Les guerres civiles à répétitions ont été causées par les antagonismes ethniques qui ont débouché sur une fracture Nord-Sud et un «imbroglio politique» où se sont entremêlés des conflits armés, des chefferies traditionnellement hostiles à la démocratie, un «banditisme généralisé», des blocages économiques divers, en somme une sorte de violence chronique figée dans le temps.

#### 4 La politique linguistique

La Constitution du 31 mars 1996 reconnaît, à l'article 9, que le français et l'arabe sont les langues officielles du Tchad:

#### Article 9

1) Les langues officielles sont le français et l'arabe.

2) La loi fixe les conditions de promotion et de développement des langues nationales.

#### 4.1 Les langues officielles de l'État

En vertu de la Constitution, le français et l'arabe classique sont devenus les langues de l'État, non celles de la population, puisque personne ne parle spontanément ces langues. Le français et l'arabe sont les langues de la **législation**, c'est-à-dire de la rédaction et de la promulgation des lois. En général, les lois sont rédigées en français, puis traduites en arabe. Dans les débats, les parlementaires s'expriment soit en français soit en arabe dialectal, rarement en arabe. Il n'y a pas de service de traduction simultanée.

Bien que les langues française et arabe soient toutes deux officielles, le français est resté la langue de travail de l'**Administration**, surtout dans le Sud. Les fonctionnaires répondent oralement en arabe dialectal ou en sara dans le Nord, en arabe dialectal ou en français dans le Sud. Les formulaires administratifs sont disponibles normalement en français et en arabe classique, parfois uniquement en français dans le Sud (par exemple, dans le Logone occidental).

Dans les **tribunaux**, les procès se déroulent en arabe dialectal ou en sara, parfois en français dans le Sud, mais le juge rend sa sentence en français. Les seuls documents écrits permis sont en français ou en arabe dialectal.

#### 4.2 La question de l'éducation

Le français a toujours été l'unique langue d'enseignement depuis 1900. Après l'indépendance, le système est resté le même, bien que les programmes aient été «réactualisés» en 1962. Cette année-là, une première **législation** a été adoptée sous la présidence de François Tombalbaye, afin d'introduire l'arabe classique dans l'enseignement. Il s'agit du [Décret portant organisation de l'enseignement de la langue arabe dans les ordres du premier et du deuxième degré de l'enseignement public](#) (6 janvier 1962). L'article 1 précise que «dans l'enseignement public, qui se donne en langue française, une place particulière est faite à la langue arabe». Cela signifie que l'enseignement de l'arabe classique est moins important que celui du français. Selon l'article 2, l'enseignement de la langue arabe à tous les niveaux est facultatif: il ne peut être dispensé qu'en dehors des horaires officiels. Depuis 1978, l'État a rendu le bilinguisme obligatoire dans tous les établissements d'enseignement où l'apprentissage du français et de l'arabe classique est nécessaire. Mais dans les écoles l'apprentissage de ces deux langues pose des problèmes, puisqu'elles ne sont la langue maternelle de personne.

Le **taux d'alphabétisation** était officiellement de 50 % en 1995-1996, mais dans les faits il est beaucoup plus élevé en raison des incessantes guerres civiles. Lors du dernier recensement général en avril 1993, l'effectif de la population résidante totale au Tchad était de 6,2 millions d'habitants. Or, environ 11 personnes sur 100 ont déclaré savoir lire et écrire dans une langue quelconque. Il s'agit d'un taux d'alphabétisation au niveau national de 10,8



%. Autrement dit, la population tchadienne est majoritairement analphabète dans une proportion de 89 % environ.

En analysant les données du recensement de 1993, le taux d'alphabétisation par langue est le suivant: 8,3 % des tchadiens sont scolarisés en français, 2,2 % en arabe classique, 0,1 % à la fois en français et en arabe, puis 0,4 % dans une autre langue (incluant une quelconque langue nationale). On constate nettement que le français reste la langue dominante de l'alphabétisation.

Les données statistiques gouvernementales révèlent aussi que seulement 47,9 % des Tchadiens étaient **scolarisés** au primaire, contre seulement 17,9 % au secondaire et 0,5 % à l'université. Pire, 41 % des enfants entrant à l'école primaire ne terminent pas leurs études.

En plus du faible taux de scolarisation et d'alphabétisation des adultes, le système éducatif du Tchad souffre de graves lacunes. Par exemple, plus de 48 % des enseignants du primaire sont sans formation professionnelle. Les programmes de l'enseignement primaire datent de l'indépendance et n'ont été en partie «réactualisés» qu'en 1987, alors que des réformes urgentes seraient nécessaires. De plus, les conditions matérielles dans lesquelles se déroulent l'enseignement demeurent très précaires, tant pour les élèves que pour les maîtres. Bref, le rendement du système éducatif reste très faible. Les principales faiblesses concernent la mauvaise formation du personnel enseignant, l'absence de contrôle sur les programmes, la pénurie de matériel didactique, l'insuffisance des infrastructures et des équipements, sans oublier le manque d'appui presque total de la part du ministère de l'Éducation nationale. Dans de nombreuses régions, les écoles fonctionnent en toute indépendance et liberté, parfois sans aucun encadrement ni supervision pédagogique, notamment dans les écoles coraniques.

Les faiblesses des **moyens financiers** du gouvernement sont manifestes, surtout en regard des besoins en éducation et en formation. L'État accorde 20 % de son budget annuel à l'éducation, et cette part est affectée exclusivement aux salaires des enseignants (environ 90 %). Cela signifie que tout investissement dans le domaine de l'éducation repose essentiellement sur l'aide internationale ou extérieure.

### 4.3 Les médias

La grande majorité des journaux sont en langue française, rarement en arabe. Dans les médias électroniques, la situation est différente, particulièrement à la radio où les langues nationales prennent le dessus, surtout l'arabe tchadien, le sara et parfois le kanembou, en plus de l'arabe classique et du français. À la télévision, le français prend le dessus, mais il est suivi de l'arabe classique et de l'arabe tchadien. La vie économique se déroule en français pour les affaires, en arabe tchadien mais aussi en sara pour les commerces, jamais en arabe classique. Pour schématiser, l'affichage est généralement en français et en arabe classique pour le gouvernement, mais en français pour les commerces du Sud et en arabe pour le Nord.

---

Le bilinguisme officiel de la république du Tchad est un bilinguisme inégalitaire à l'avantage du français. Il est normal qu'il en soit ainsi puisque personne ne parle l'arabe classique et que cette langue n'a été introduite qu'au début des années quatre-vingt (mais près d'un siècle pour le français). Ce sont des raisons symboliques et religieuses — stratégiques — qui ont introduit l'arabe classique. En réalité, il aurait été plus approprié que l'État proclame plutôt l'arabe tchadien en tant que langue officielle, mais manifestement les dirigeants ont

préférée s'aligner sur les autres États arabes en choisissant l'arabe classique. Le problème, c'est que l'arabe classique est totalement artificiel au Tchad, comme il l'est dans la plupart des pays arabophones.

On peut même dire que l'arabe a été choisi comme langue officielle avant tout pour calmer les revendications nordistes, car dans les faits c'est une langue officielle de second ordre, bien loin après le français. Or, une langue est officielle ou ne l'est pas. Dans le cas du Tchad, l'une des deux est plus officielle que l'autre. C'est pourquoi on peut dire que le bilinguisme du Tchad correspond à un bilinguisme déséquilibré. En ce sens, ce n'est probablement pas un modèle dont pourraient s'inspirer d'autres États. Enfin, les langues nationales sont restées à peu près oubliées dans cette politique. On ne peut même pas parler d'une politique de récupération linguistique, puisqu'une telle politique n'a jamais été entamée.